

31 rue de la Grange aux Belles 75010 Paris

contact@solidaires.org

Site : www.solidaires.org

fb: @USolidaires

Twitter: @UnionSolidaires

La journée internationale contre les violences faites aux femmes est l'occasion, une fois de plus, de nous retrouver dans la rue. Pour qu'elles cessent. Dans un contexte où, un an après #MeToo, les femmes ont dénoncé à voix haute ce qu'elles subissaient au quotidien sur les réseaux sociaux, où la prise de conscience de l'ampleur du sexisme est plus forte, nous vous appelons à prendre la rue. En violet, avec toutes les femmes. Et nos alliés, ceux qui n'ont pas honte d'être des hommes non violents, ou qui n'ont pas peur de remettre en cause leur domination.

Le 24 novembre, nous devons être nombreuses. Partout. Pour exprimer notre solidarité avec toutes les femmes victimes, ici ou ailleurs. Pour celles qui sont tombées, victimes des prédateurs, des agresseurs, des assassins. Et pour celles comme nous toutes qui subissent toujours, au travail, dans les transports, dans la rue, dans les collectifs (mêmes militants)... le sexisme quotidien qui nous rabaisse à n'être qu'un corps, appartenant aux oppresseurs. Notre combat est politique. Il relève de la transformation sociale que nous portons. Il nous emmène vers l'égalité.

Le 24 novembre, nous marcherons. Toutes ensemble. Pour que la honte change de camp.

24 novembre :
De la mobilisation virtuelle...
à celle qui nous verra
dans la rue !

Depuis #MeToo...

Octobre 2017 : l'affaire Weinstein éclate, et tout change ?

Certains chiffres pourraient effectivement être le signe d'un changement. Sur les 8 premiers mois de 2018, le nombre de plaintes pour violences sexuelles a augmenté de 28,5 % à Paris (où, chaque année, entre 600 et 800 plaintes pour viol sont déposées). L'effet #MeToo est là. La libération de la parole aussi. Le Collectif féministe contre le Viol (CFCV) confirme : les appels téléphoniques ont augmenté de 37%. Mais un autre chiffre est aussi tombé, émanant du ministère de la Justice. En 10 ans, en France, le nombre de condamnations pour viol a chuté de 40 % et pour les agressions sexuelles, de 20 %. Il s'agit donc d'un énorme contraste !

Il faut dire que, si les services de Police ou de gendarmerie ont été plus formés et sensibilisés sur la façon d'accueillir les victimes, ce n'est pas le cas des magistrat-es. En effet, les magistrat-es n'ont pas l'obligation de suivre un module sur les violences sexuelles. Et cela, même pour les juges des enfants ou aux affaires familiales. Cette formation n'est qu'optionnelle. Si le cadre législatif est important (à défaut d'être totalement complet en termes de revendications), les moyens financiers donnés par les gouvernements, qui privilégient beaucoup la communication, restent minorés.

La dernière loi en la matière date d'août 2018, allonge de 10 ans les délais de prescription pour les crimes sur mineur-es (30 ans à partir de leur majorité). Comme elle enrichit la définition du viol par son article 223-23 du code pénal : « *tout acte de pénétration sexuelle, de quelque nature qu'il soit, commis sur la personne d'autrui ou sur la personne de l'auteur par violence, contrainte, menace ou surprise* » est un viol. L'ajout de « *la personne de l'auteur* » permet désormais de poursuivre toute personne qui aurait fait une fellation à une autre sans son consentement.

Autre difficulté : 9 victimes de viol sur 10 ne déposent pas plainte. Sur les 6000 à 8000 appels reçus chaque année par le CFCV, seul un tiers alertera la police. La nécessité d'une approche adaptée à l'écoute des victimes, comme permettre qu'elles soient orientées vers les services appropriés (pour les preuves notamment), s'impose. Si des expériences sont menées (à Bordeaux par exemple, et bientôt à Paris suite à un partenariat entre la préfecture et l'AP-HP), elles restent isolées. En tous les cas en France. La charge de la preuve (souvent difficile à fournir au niveau médical quand les délais dépassent un mois), la « parole contre la parole » sont autant de freins concrets pour les victimes. Dépasser les stéréotypes aussi et cela, dès le premier entretien. La honte et le silence continuent d'être le lot de nombre de victimes. Les a priori des enquêteurs/trices et la mise en doute de la parole de la victime également. Dans 86 % des viols, l'auteur est connu de sa victime, cela rend d'autant plus compliqué pour cette dernière de faire des démarches judiciaires.

Pour beaucoup de femmes néanmoins, la libération de la parole a permis depuis un an de se rendre compte qu'elles n'étaient pas seules. Qu'il s'agit bien, vu l'ampleur, du système patriarcal de nos sociétés qui est en cause. Nombre d'entre elles (et on l'a vu au sein même de Solidaires où des copines nous alertent sur le sexisme qu'elles subissent) ont pris conscience que ce n'était plus possible. Ce « mouvement » a révélé le machisme quotidien auquel les femmes sont confrontées. Il ne va pas disparaître demain. Encore trop d'hommes restent sur des postures machistes, ou les dénie. Mais nous sommes nombreuses, nous sommes fortes. A l'approche du 25 novembre (journée internationale contre les violences faites aux femmes), nous marcherons encore pour dénoncer ces violences et continuerons d'agir, aussi longtemps qu'il le faudra, pour qu'elles disparaissent !

SAMEDI
NOVEMBRE 24

**le marche contre toutes
les violences sexistes
et sexuelles.**

noustoutes.org

Agir syndicalement

Elaboré par la commission femmes et la commission Santé au Travail, ce guide se veut un outil pour l'action dans les services, auprès des collègues confrontées aux violences sexuelles et sexistes. En cours de finalisation, il sera envoyé aux structures syndicales d'ici la fin de l'année, afin que les équipes puissent s'emparer des outils légaux, accompagner les victimes et les orienter au mieux.

Les violences sexuelles ou les violences sexistes au travail touchent en immense majorité les femmes, et s'ancrent dans le système patriarcal qui les engendre et permet leur perpétuation. Elles peuvent prendre plusieurs formes : harcèlement sexuel, agressions sexistes et sexuelles au sein du collectif de travail, ou venant des usager.es ou client.es... Dans tous les cas il s'agit de pouvoir entendre et identifier ces situations de violences. Accompagner et agir sur les lieux de travail est essentiel : questionner les préjugés, faciliter la parole, permettre des prises de conscience sur le continuum (le lien) entre "sexisme ordinaire" et violences sexistes est indispensable en direction des hommes comme des femmes. Il s'agit en outre de connaître les lois et de les faire appliquer pour qu'elles protègent au mieux les personnes. En tant que syndicaliste, nous devons aussi toujours mettre en avant la responsabilité de l'employeur et son obligation d'agir pour protéger les salarié-es.

Ce guide vise à donner des outils pour combattre syndicalement ces violences. Il ne prétend pas répondre à toutes les situations, mais il s'inscrit dans notre volonté d'articuler les luttes : celles contre les violences sexistes et celles contre les inégalités au travail. En effet, les violences agissent aussi sur la carrière, ou la rémunération des femmes : elles peuvent entraîner des comportements d'évitement des milieux "masculins" (plus rémunérateurs), la perte de son emploi (démission ou licenciement), le cumul des arrêts maladie pour ne plus être confrontée au harceleur, le blocage de son avancement pour avoir dit non, etc.. Enfin, l'accompagnement de l'équipe syndicale comme son action envers le collectif de travail est une condition pour que les femmes puissent

parler des violences auxquelles elles sont confrontées, rompre l'isolement et contribuer à monter si besoin les dossiers juridiques (pénaux notamment), la prise en charge éventuelle par des acteurs-trices spécialisé-es (associations, avocat-es...) qui, ensuite, accompagneront les femmes sur cet aspect là.

La lutte contre les violences faites aux femmes ne peut faire l'économie d'actions syndicales de sensibilisation et de formation à l'égalité réelle entre les femmes et les hommes. Les formations que l'Union syndicale Solidaires a mis en place ont notamment pour objet la déconstruction des stéréotypes de genre et des pratiques sexistes qui fondent encore les rapports sociaux de sexe. On ne peut ni identifier ni comprendre les mécanismes de ces violences spécifiques hors d'une analyse du patriarcat et des rapports sociaux de sexe: ces violences sont la manifestation et l'outil de la domination masculine comme système.



Les rendez-vous formation

La formation de formatrices/teurs pour agir syndicalement contre les violences sexistes et sexuelles au travail a lieu les 11, 12 et 13 décembre. Elle est complète mais il y en aura d'autres !!

A retenir, noter dans son agenda et s'inscrire :

○ **Formation « 8 mars toute l'année » : plus loin et plus fort ! les 17 et 18 janvier à Paris. Cette formation s'adresse aux militant-es susceptibles de participer à la mise en oeuvre des actions du 8 mars comme à la prise en compte dans l'activité syndicale de l'égalité professionnelle F/H, du privé comme du public. Une seconde édition pour aller plus loin, et plus fort !**

Le pré-programme - la formation se déroulera dans les locaux de Solidaires, à Paris

Judi 17 janvier - Ici et ailleurs, en lutte pour l'égalité

- **Expériences de luttes à l'international (Chiapas ; Argentine ; Espagne ; Pologne ; Irlande)**
- **Espagne 2018 : les raisons du succès (en présence d'une camarade de la CGT-E)**
- **Contribuer à un 8 mars de lutte mondialisé, mettre en œuvre des solidarités**

Vendredi 18 janvier - 8 mars et grève des femmes en France : perspectives 2019

- **Mise en commun des expériences de 2018 : résistances, limites, acquis et dynamiques locales et nationales**
- **Quels axes forts pour 2019 ?**
- **S'organiser dans Solidaires (et avec les organisations féministes)**

Demande de CFESS (Congé de formation) à déposer avant le 17 décembre. Inscriptions obligatoires auprès du Cefi (avant 22 décembre)

○ **Les prochaines Journées Intersyndicales Femmes organisées par la CGT, la FSU et Solidaires se dérouleront les 21 et 22 mars 2019 à la bourse du travail de Saint-Denis (93).**

Avec au programme (en cours de finalisation) :

- **Judi 21 mars : la sexualité des femmes / Violences sexuelles et sexistes au travail**
- **Vendredi 22 mars : Femmes : asiles et migrations / La place des femmes dans les Instances Représentatives du Personnel.**

Pour s'inscrire aux formations :

Inscription obligatoire par chaque fédération/syndicat ou par les Solidaires locaux.

Les frais (transport, hébergement...) sont à la charge de la structure inscrivante.

En cas de difficultés, contacter le CEFi : cefi@solidaires.org

Bulletin édité par la commission femmes de Solidaires à destination de toutes celles et tous ceux qui luttent pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

Pour nous écrire et envoyer vos infos : bulletinfemmes@solidaires.org